

SEANCE DU VENDREDI 13 Avril 2018

ORDRE DU JOUR

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 FEVRIER 2018.

Le conseil municipal après délibération, approuve à l'unanimité ledit compte rendu.

2-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017

a) Compte administratif 2017

EXCEDENT de fonctionnement 2017 + 31.791,05 euros

DEFICIT d'investissement 2017 - 39.556,15 euros

Après imputation de l'excédent de fonctionnement (31.791,05 euros) au déficit d'investissement (39.556,15 euros), le compte administratif laisse apparaître un solde de déficit d'investissement 2017, d'un montant de 7.765,10 euros.

Le Conseil municipal après délibération, adopte à l'unanimité le compte administratif 2017

b)Compte de Gestion 2017

Le compte de gestion 2017 est conforme au compte administratif 2017, sans aucune irrégularité des opérations, il n'appelle aucune observation.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017.

3-AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Mr le maire expose au conseil municipal :

a) Investissement

Reprise déficit d'investissement 2016.....-17.482,81 euros

Déficit d'investissement 2017.....-39.556,15 euros

Déficit total d'investissement à la clôture de l'exercice 2017.....-57.038,96 euros

b) Fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2016..... + 95.611,48 euros

Excédent de fonctionnement 2017..... + 31.791,05 euros

Excédent total de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017 127.402,53 euros

Résultat de l'exercice 2017 :

Excédent total de fonctionnement 2017 +127.402,53 euros

Sous déduction

Déficit total d'investissement 2017 - 57.038,96 euros

Excédent 2017 70.363,57 euros

Le conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité d'affecter au budget 2018 :

a)-L'excédent de fonctionnement 2017 de 70.363,57 euros

au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » des recettes de fonctionnement.

b)-Le déficit d'investissement 2017 de 57.038,96 euros :

-En dépenses d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

-En recettes d'investissement au chapitre 10 compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

4- PROJETS 2018-2019

Mr le maire rappelle au conseil municipal les projets 2018-2019 :

Bâtiment de la mairie : secrétariat, salle du conseil, bureau du maire accessibilité, rénovation Thermique et intérieure

Subventions DETR et FSIL en attente de réponse à ce jour.

Chaufferie bois mairie-école, salle des fêtes :

Une étude de faisabilité doit être faite.

5-VOTE DES TAUX 2018

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident à l'unanimité de ne pas augmenter en 2018, les taux d'imposition.

Lesdits taux sont donc identiques à ceux de 2015, savoir :

Taxe d'habitation : 10,00%

Taxe Foncière propriétés bâties : 11,37 %

Taxe Foncière propriétés non bâties : 37.67 %.

6-VOTE DU BUDGET 2018

le Conseil Municipal décide **D'adopter à l'unanimité le budget primitif 2018, qui s'équilibre en recettes et en dépenses.**

7-VOIRIE 2018

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que 10.000 euros environ pourront être affectés à la voirie.

8-CHEMINS DE RANDONNEES : NOM DES CIRCUITS

Mr le Maire indique au conseil municipal qu'il y a quatre circuits à nommer.

Une réunion est à prévoir.

9-VENTE DU CHEMIN COMMUNAL DU PETIT CLOU SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 Mars au 26 Mars 2018 et compte tenu qu'aucune observation n'a été formulée et que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable,

Le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité :

-de désaffecter en vue de sa cession, la partie du chemin rural du petit clou, qui n'est plus à usage du public,

-de fixer le prix de vente à un euro symbolique pour chaque partie dudit chemin du petit Clou aux riverains, qui se sont portés acquéreurs.

-d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire et notamment l'acte de vente dont tous les frais seront à la charge des acquéreurs

10-PARTICIPATION CITOYEN

Le conseil municipal après délibération, autorise à l'unanimité Mr le Maire, à signer le protocole entre le Maire, le Préfet et le commandant de gendarmerie, concernant la mise en place du dispositif de participation citoyenne, afin de renforcer la vigilance et la solidarité de voisinage.

11- CNP AGENT IRCANTEC

Le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité d'adhérer pour 2018, au contrat d'assurance CNP au profit de la commune, concernant l'agent titulaire IRCANTEC et donne tous pouvoirs à Mr le Maire, afin de signer ledit contrat.

12-AUGMENTATION NOMBRE D'HEURES DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'augmenter de 2 heures 1/2, le temps de travail de l'agent administratif titulaire Ircantec à temps non complet, après avis du comité technique du centre de gestion de la Nièvre,

13-EMPLACEMENT ET TARIF DES CONCESSIONS RECEVANT QUE DES URNES

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- que la dimension et le tarif des concessions destinées à recevoir qu'une ou plusieurs urnes seront identiques aux Concessions perpétuelles ou trentenaires actuellement en vigueur.

Il n'y aura pas de diminution de surface ni de tarif.

-qu'un règlement intérieur du cimetière devra être élaboré.

14- DON POUR LE 230 ANNIVERSAIRE DES SAPEURS POMPIERS DE DECIZE

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité d'attribuer au SAPEURS POMPIERS DE DECIZE à l'occasion de leurs 230 ans d'existence, une subvention exceptionnelle.

15-QUESTIONS DIVERSES

-Les fossés rue des Pluriels sont à faire.

-Le Centre Socio Culturel de Decize, compte tenu des travaux de la salle des fêtes de Decize demande pour la rentrée de septembre prochain ,le prêt de la salle des fêtes de Devay les jeudis matin, pour la séance de Gym.